



Aire de debatement pour une porte de garage enroulable

Par **srvunknown**, le **14/03/2014** à **20:25**

bonjour,

je sollicite aimablement votre forum afin de mieux comprendre si un coproprietaire a droit ou non a une Aire de debatement après la pose d'une porte automatique verticale de type enroulable.

Le proprietaire du garage a defini une aide debatement alors que ce type de porte automatique est par essence meme sans aucun debatement du vantail de porte.

La copropriete peut elle annule cet acte ou bien cet acte est il legitime si la pose de la porte avec enroulement a ete votee ?

merci pour votre aide

Par **Yarnous**, le **11/09/2014** à **16:18**

Bonjour,

J'aurai aimé savoir comment s'est résolu votre soucis ? J'ai également une histoire similaire avec la [porte enroulable xxxxxx](#) d'un copropriétaire.

Merci d'avance pour votre retour.

[fluo]**Bonjour,**

Votre post a été modéré (publicité enlevée). Suite à cela, vous avez à nouveau modifié votre post.

Merci de ne pas recommencer...[/fluo]